



BRANCHE MUTUALITÉ

SALARIÉ·E·S

Vous faites face à une situation difficile ?

Nous vous proposons des aides financières

VOTRE FONDS DE SOLIDARITÉ



Les partenaires sociaux de la branche Mutualité ont mis en place un Fonds de solidarité.

Il permet aux salariés, anciens salariés ou ayants droit de bénéficier d'une aide financière sous conditions.

Ce Fonds est mis en place avec CHORUM dans le cadre de votre contrat de prévoyance actuel.





Handicap : équipement, frais de déménagement vers logement adapté...



Précarité : maladie, invalidité, frais de garde d'enfants suite au veuvage...



Aidants : transport et hébergement pour visiter un proche hospitalisé, soutien aidants familiaux...



Santé : prise en charge des frais durant les 3 mois suivant la sortie d'hospitalisation, prise en charge d'outils connectés...



Dépendance : perte d'autonomie y compris dépenses résultant de l'hébergement d'un adulte handicapé en établissement médico-social...

Les aides sociales peuvent aller jusqu'à 20 000€ par demande et par personne au titre de l'année 2020.

Pour en bénéficier

Compléter le formulaire simplifié sur **AfondSolidaires.fr** afin de vérifier l'éligibilité de votre situation

Contactez **Chorum facilit'** pour orienter vos démarches :



09 69 397 482

(coût d'un appel local)

chorum-facilit.fr